



# SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



## RAPPORT SPÉCIAL

### Ce que nous savons au sujet des groupes menaçant la sécurité

2026

N° SR-26-01

ISBN: 978-0-660-99658-5

No. de Cat.: PS84-261/2026F-PDF

This report is also available in French. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Ce rapport est également disponible en français. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, au 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

**Ce que nous savons au sujet des groupes menaçant la sécurité**

Shanna Farrell MacDonald

Sarah Cram

Angela Smeth

et

Dena Derkzen

Service correctionnel du Canada (SCC)

2026



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada 

## **Remerciements**

Le présent rapport spécial réunit des renseignements tirés d'une variété de rapports et de sommaires d'une page relatifs aux groupes menaçant la sécurité (GMS) publiés antérieurement par la Direction de la recherche. Les constatations sélectionnées ont été transformées en infographies intégrées au présent rapport.

Merci aux membres du Groupe de travail sur la Stratégie en matière de groupes menaçant la sécurité pour leur soutien et leur rétroaction sur les ébauches antérieures des infographies.

## Table des matières

Remerciements.....	i
Aperçu des GMS.....	1
Ce que nous savons au sujet des GMS.....	2
Précurseurs de l’affiliation à un GMS .....	2
Comparaisons entre les sous-groupes de GMS .....	3
Comparaisons selon l’implication au sein des GMS .....	5
Comparaisons entre les GMS par région.....	6
Comparaisons entre les délinquantes et délinquants affiliés à un GMS et ceux et celles qui ne le sont pas .....	6
Délinquantes et délinquants autochtones et affiliation à un GMS.....	7
Délinquants noirs et affiliation à un GMS.....	8
Désengagement et désaffiliation des GMS.....	9
Infographie : Précurseurs de l’affiliation à un GMS.....	12
Infographie : Délinquants affiliés à un GMS .....	13
Infographie : Délinquantes affiliées à un GMS .....	14
Références.....	15
Nos dernières recherches sur les GMS :.....	15
Nos recherches précédemment publiées sur les GMS.....	18

## Aperçu des GMS

Le SCC définit un GMS comme suit : « groupe, gang, organisation ou association de détenus/délinquants, structuré ou non structuré, comptant trois membres ou plus » (Directive du commissaire 568-3, 2016). Le SCC est en train de revoir et d'actualiser la politique et cette définition.

Les délinquantes et délinquants incarcérés dans des établissements fédéraux qui sont affiliés à des GMS peuvent poser des problèmes de gestion de la population et de sécurité opérationnelle au SCC. Afin d'assurer une compréhension actuelle de la sous-population affiliée à un GMS, les recherches récemment réalisées ont porté sur les cheminements ou les parcours menant à l'affiliation à un GMS, la désaffiliation d'un GMS, ainsi que des comparaisons entre les sous-groupes de GMS. Les constatations les plus pertinentes sont les suivantes :

- Onze pour cent de la population générale d'hommes étaient affiliés à un GMS, contre 4 % de la population de femmes ([Farrell MacDonald, 2022](#)).
- L'affiliation à un GMS était plus fréquente dans la population carcérale sous responsabilité fédérale des régions des Prairies, de l'Ontario et du Pacifique, ainsi que chez les personnes autochtones incarcérées dans des établissements fédéraux ([Farrell MacDonald, 2022](#)).
- Les réseaux sociaux, les facteurs de marginalisation (pauvreté, chômage, itinérance, racisme, etc.) et l'adversité pendant l'enfance (violence et traumatismes pendant l'enfance, fragmentation de la famille, placement en famille d'accueil, etc.) jouent tous un rôle dans l'affiliation à un GMS ([Cram et Farrell MacDonald, 2023](#)).
- Les sous-groupes de GMS ont des profils uniques et les délinquantes et délinquants affiliés aux gangs de rue (y compris aux gangs de rue, aux gangs autochtones, aux gangs asiatiques et aux gangs en milieu carcéral) étaient plus susceptibles d'être impliqués dans des incidents en établissement ou de faire l'objet de suspensions ou de révocations de leur libération ([Farrell MacDonald, Cram, Smeth, Jones, Garrel, et Derkzen, 2023](#));
- Divers facteurs de retrait (internes au GMS) et d'attraction (externes au GMS) peuvent motiver une personne à se désengager ou à se désaffilier d'un GMS ([Cram et Farrell MacDonald, 2023](#)).

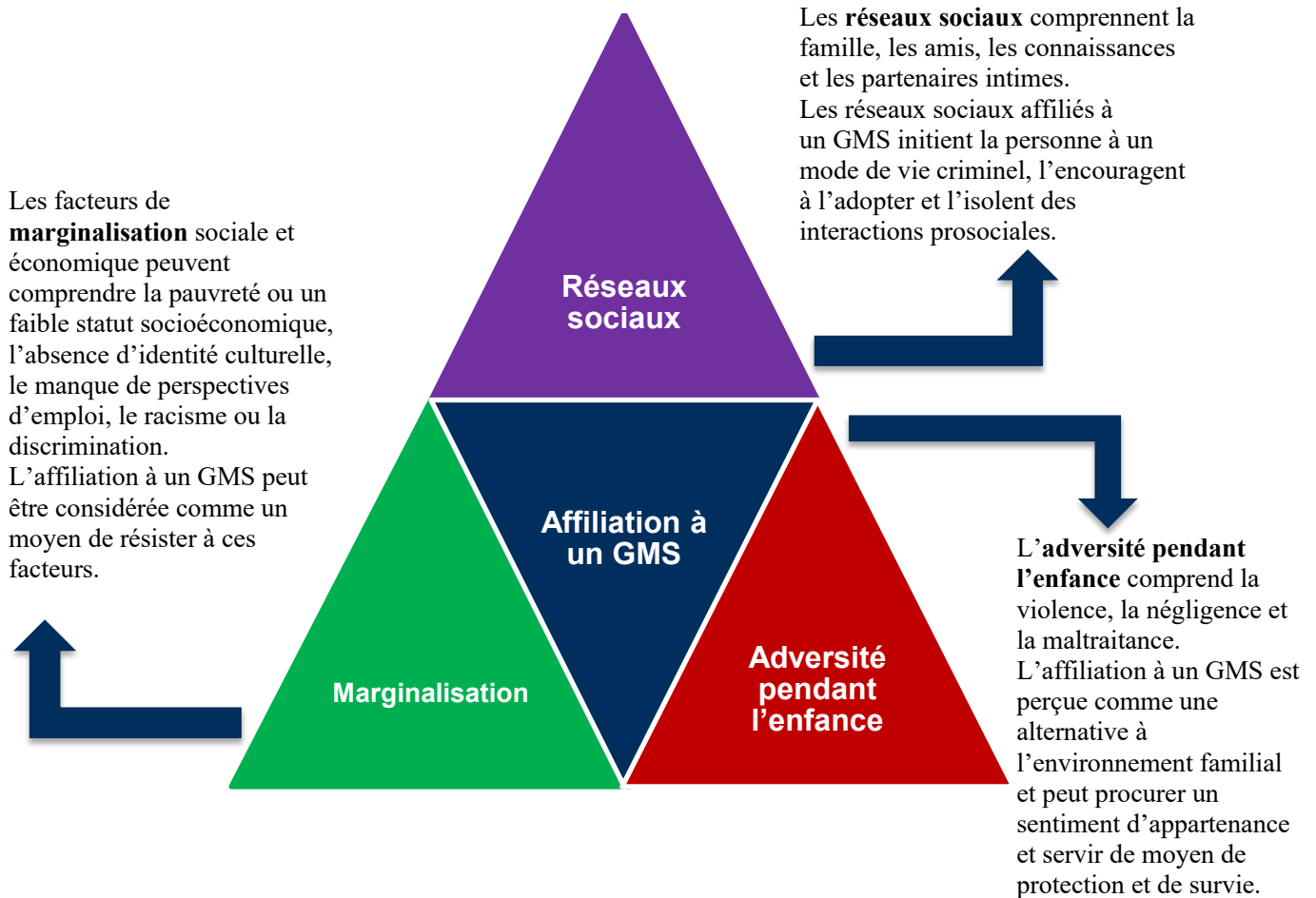
## Ce que nous savons au sujet des GMS

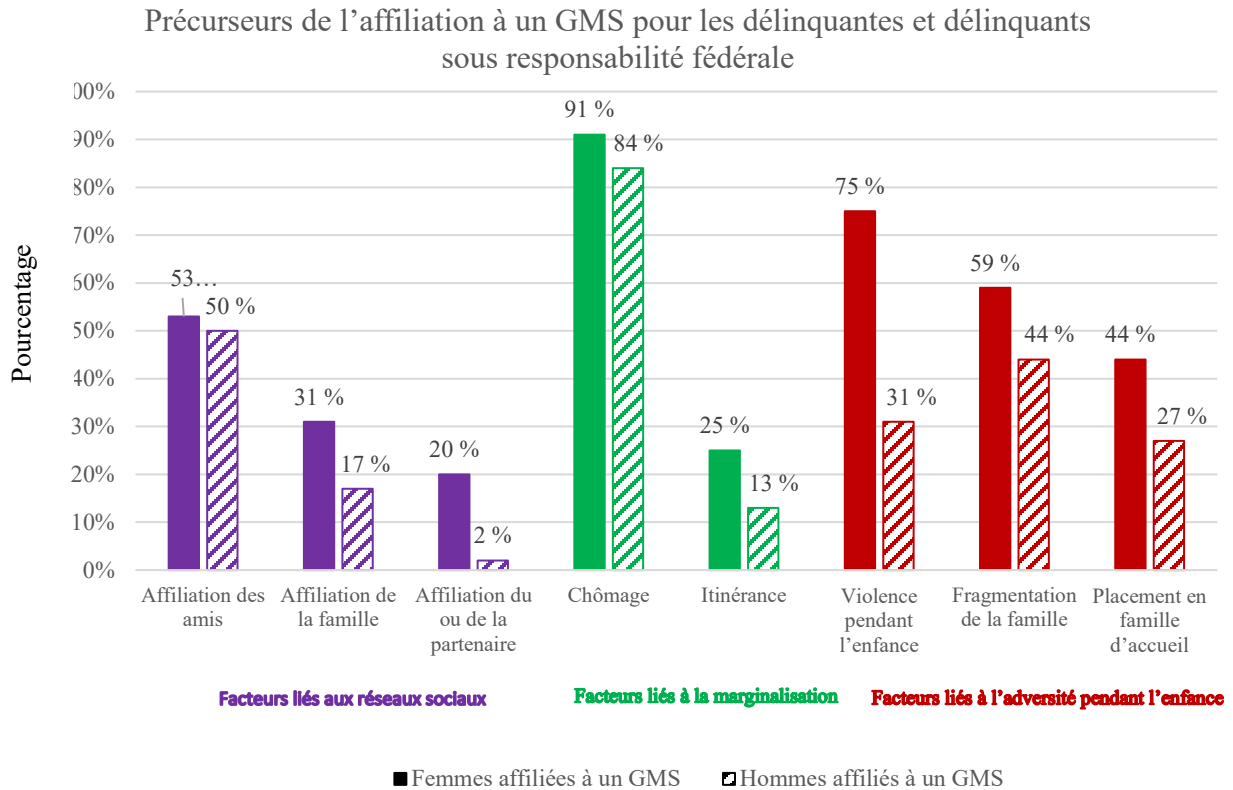
Le fait de comprendre divers aspects des antécédents et des caractéristiques des délinquantes et des délinquants affiliés à un GMS aide le SCC dans la mise en place de stratégies d'identification, de prévention, de gestion et de désengagement à l'intention de ces délinquants et délinquantes.

### Précurseurs de l'affiliation à un GMS

La littérature de recherche indique que certains facteurs sont communs chez les personnes affiliées à un GMS ([Cram et Farrell MacDonald, 2023](#)).

Ces précurseurs (cheminements ou parcours) de l'affiliation à un GMS comprennent les suivants :





Source : [Cram et Farrell MacDonald, 2023](#); [Cram et Farrell MacDonald, 2023](#)<sup>1</sup>.

- Tous ces facteurs étaient plus courants chez les femmes autochtones affiliées à un GMS que chez les femmes non autochtones. Pour les hommes affiliés à un GMS, les réseaux sociaux, les facteurs de marginalisation et l'adversité pendant l'enfance étaient plus courants chez les hommes autochtones, alors que des proportions plus élevées ont été relevées chez les hommes noirs en ce qui concerne les réseaux sociaux et les facteurs de marginalisation.

### Comparaisons entre les sous-groupes de GMS

Un examen des différences entre les sous-types de GMS pour les délinquants et les délinquantes a été entrepris ([Farrell MacDonald, Smeth, Cram, et Derkzen, 2023](#)).

<sup>1</sup> Les informations relatives aux cheminements ou aux parcours des hommes affiliés à un GMS n'étaient pas aussi aisément accessibles dans les documents de gestion des cas que pour les femmes, de sorte qu'il se peut que ces données aient été sous-estimées.

- Chez les hommes :
  - Des comparaisons ont été effectuées entre les gangs de rue, les gangs autochtones, les bandes de motards criminalisées ou le crime organisé traditionnel, les gangs de prison et tous les autres GMS.
    - Les hommes affiliés à des bandes de motards criminalisées ou au crime organisé traditionnel étaient plus âgés et purgeaient des peines plus longues.
    - Les hommes affiliés à des gangs de rue, à des gangs autochtones et à des gangs de prison étaient plus jeunes et plus susceptibles d’avoir été condamnés pour des infractions avec violence.
    - Les profils de risques et de besoins liés aux facteurs criminogènes variaient selon les sous-types de GMS.
    - Les hommes affiliés à des bandes de motards criminalisées ou au crime organisé traditionnel étaient moins susceptibles que ceux affiliés à d’autres groupes d’être reconnus coupables d’infractions disciplinaires ou d’être impliqués dans des incidents en établissement.
    - Dans la collectivité, les hommes affiliés à un gang autochtone étaient plus susceptibles que ceux affiliés à d’autres groupes :
      - de voir leur mise en liberté suspendue;
      - d’être réincarcérés.
  
- Chez les femmes :
  - Des comparaisons ont été effectuées entre les gangs autochtones, les gangs de rue et tous les autres GMS.
    - Les femmes affiliées à des gangs autochtones étaient plus susceptibles de purger des peines plus longues (plus de quatre ans) et d’avoir commis des infractions avec violence.
    - Les femmes affiliées à tous les sous-types de GMS présentaient des profils de risques et de besoins liés aux facteurs criminogènes similaires.

- Il y avait des proportions similaires de femmes reconnues coupables d’infractions disciplinaires ou impliquées dans des incidents en établissement.
- Dans la collectivité :
  - les femmes affiliées à des gangs de rue étaient plus susceptibles de voir leur mise en liberté suspendue;
  - les femmes affiliées à des gangs autochtones étaient plus susceptibles d’être réincarcérées.

### **Comparaisons selon l’implication au sein des GMS**

On a effectué un examen des différences entre les délinquantes et délinquants affiliés à un GMS qui participaient activement aux activités de leur GMS et ceux et celles qui n’y participaient pas pendant qu’ils étaient sous responsabilité fédérale ([Cram et Farrell MacDonald, 2022](#); [Cram et Farrell MacDonald, 2022](#)).

- Délinquantes affiliées à un GMS :
  - Celles qui participaient activement aux activités de leur GMS étaient plus susceptibles :
    - d’avoir commis une infraction avec violence;
    - d’avoir été condamnées à une peine de plus de quatre ans;
    - d’avoir des antécédents de transfèrements entre établissements;
    - de voir leur mise en liberté suspendue.
  - Les cotes associées aux risques et aux besoins liés aux facteurs criminogènes étaient plus élevées chez les femmes qui participaient activement aux activités de leur GMS.
- Délinquants affiliés à un GMS :
  - Ceux qui participaient activement aux activités de leur GMS étaient plus susceptibles :
    - d’être plus jeunes;
    - de purger leur première peine de ressort fédéral;
    - d’être des associés;
    - de purger des peines de plus courte durée;

- d’avoir commis des infractions liées aux drogues;
- de ne pas avoir terminé leurs programmes correctionnels.

### **Comparaisons entre les GMS par région**

Les comparaisons régionales entre les délinquantes et délinquants affiliés à un GMS indiquent ce qui suit ([Farrell MacDonald, Smeth, et Cram, 2023](#)) :

- Près de la moitié des délinquantes et délinquants affiliés à un GMS étaient incarcérés dans la région des Prairies.
- Un tiers des délinquantes et délinquants affiliés à un GMS sous surveillance dans la collectivité se trouvaient dans la région des Prairies.
- Les délinquantes et délinquants affiliés à un GMS dans la région du Québec étaient plus âgés.
- Les profils de risques et de besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes et délinquants affiliés à un GMS étaient similaires dans toutes les régions.
- Les délinquantes et délinquants affiliés à un GMS dans les régions de l’Atlantique et du Pacifique étaient plus susceptibles d’avoir été accusés d’infractions disciplinaires, d’avoir été mêlés à des incidents en établissement et d’avoir obtenu des résultats positifs à des analyses d’urine.

### **Comparaisons entre les délinquantes et délinquants affiliés à un GMS et ceux et celles qui ne le sont pas**

Le fait de comprendre comment les délinquantes et délinquants affiliés à un GMS se comparent à la population générale des délinquants et délinquantes permet au SCC de mieux comprendre les répercussions de ces groupes et de cerner d’éventuels domaines d’intervention et de soutien ([Farrell MacDonald, Cram, Smeth, Jones, Garrel, et Derkzen, 2023](#)).

- Délinquants :
  - En détention :
    - Comparativement aux délinquants qui n’étaient pas affiliés à un GMS, ceux affiliés à un GMS :
      - étaient plus jeunes;
      - étaient plus susceptibles d’être des Autochtones;

- présentait un risque statique et des besoins dynamiques élevés;
    - étaient plus susceptibles d'avoir des problèmes d'adaptation en établissement, comme en témoigne la plus grande proportion d'infractions disciplinaires et d'incidents en établissement.
  - Dans la collectivité :
    - Comparativement aux délinquants qui n'étaient pas affiliés à un GMS, ceux affiliés à un GMS étaient plus susceptibles :
      - de bénéficier d'une libération non discrétionnaire (par exemple, libération d'office ou ordonnance de surveillance de longue durée);
      - de voir leur mise en liberté suspendue.
- Délinquantes :
  - En détention :
    - Comparativement aux délinquantes qui n'étaient pas affiliées à un GMS, celles affiliées à un GMS :
      - étaient plus jeunes;
      - étaient plus susceptibles d'être incarcérées dans les régions des Prairies et du Pacifique;
      - présentait un risque statique et des besoins dynamiques élevés;
      - avaient eu des problèmes de comportement en établissement (par exemple, infractions disciplinaires et incidents).
  - Dans la collectivité :
    - Les délinquantes affiliées à un GMS étaient plus susceptibles que celles qui n'étaient pas affiliées à un GMS :
      - de bénéficier d'une libération non discrétionnaire;
      - d'être visées par une assignation à résidence;
      - de voir leur mise en liberté suspendue.

### **Délinquantes et délinquants autochtones et affiliation à un GMS**

- L'affiliation à un GMS est répandue chez les délinquantes et délinquants autochtones au sein du SCC, surtout dans la population carcérale où 13 % des femmes autochtones et

20 % des hommes autochtones étaient réputés être affiliés à un GMS ([Farrell MacDonald, 2022](#)).

- Parmi les délinquantes et délinquants affiliés à un GMS, les hommes autochtones représentaient environ la moitié des hommes affiliés à ces groupes, tandis que les femmes autochtones représentaient 90 % des femmes affiliées à ces groupes ([Farrell MacDonald, Smeth, Cram, et Derkzen, 2023](#)).
- Les délinquantes et délinquants autochtones avaient des antécédents de précurseurs associés à l'affiliation à un GMS, plus de la moitié des femmes (53 %) et la moitié des hommes (50 %) affiliés à un GMS ayant des amis qui y étaient également affiliés ([Cram et Farrell MacDonald, 2023](#); [Cram et Farrell MacDonald, 2023](#)).

Par rapport aux délinquants autochtones qui n'étaient pas affiliés à un GMS, les hommes autochtones affiliés à un GMS :

- étaient plus jeunes;
- étaient plus susceptibles de purger une deuxième peine ou une peine subséquente;
- présentaient des risques ou des besoins plus élevés en ce qui a trait aux facteurs criminogènes;
- avaient des proportions plus élevées de comportements préoccupants en établissement comme les incidents ([Farrell MacDonald, Cram, Smeth, Jones, Garrel, et Derkzen, 2023](#)).

Chez les femmes, 90 % des délinquantes affiliées à un GMS étaient autochtones, c'est pourquoi aucune comparaison n'a été effectuée entre les délinquantes autochtones et les délinquantes non autochtones affiliées à un GMS.

### **Délinquants noirs et affiliation à un GMS**

- Les hommes noirs représentaient 13 % des affiliés à un GMS contre 6 % de la population générale des hommes non affiliés à un GMS ([Farrell MacDonald, Cram, Smeth, Jones, Garrel, et Derkzen, 2023](#)).
- Près d'un quart des délinquants affiliés à un GMS qui appartenaient à des gangs de rue étaient des hommes noirs, avec des proportions beaucoup plus faibles d'hommes noirs affiliés aux autres sous-types de GMS; par exemple, 1 % des délinquants affiliés à des

bandes de motards criminalisées ou à des groupes du crime organisé traditionnel étaient noirs ([Farrell MacDonald, Smeth, Cram, et Derkzen, 2023](#)).

- Près des deux tiers (63 %) des hommes noirs affiliés à un GMS avaient des amis affiliés à un GMS ([Cram et Farrell MacDonald, 2023](#)).

Comparativement aux délinquants noirs qui n'étaient pas affiliés à un GMS, les hommes noirs affiliés à un GMS :

- étaient plus jeunes;
- étaient plus susceptibles de purger une deuxième peine ou une peine subséquente;
- présentaient des risques ou des besoins plus élevés en ce qui a trait aux facteurs criminogènes;
- avaient des proportions plus élevées de comportements préoccupants en établissement, comme les incidents et les infractions disciplinaires ([Farrell MacDonald, Cram, Smeth, Jones, Garrel, et Derkzen, 2023](#)).

### **Désengagement et désaffiliation des GMS**

Les administrations correctionnelles encouragent les délinquantes et les délinquants à se désengager ou à se désaffilier des GMS afin d'améliorer la sécurité des établissements et de favoriser leur réinsertion dans la collectivité. Le **désengagement** est un processus non linéaire par lequel une personne se retire d'un GMS ou des activités liées au GMS. La **désaffiliation** est le processus officiel consistant à quitter un GMS ([Farrell MacDonald, Cram, et Smeth, 2023](#)).

La littérature sur la désaffiliation révèle que divers facteurs de retrait (internes aux GMS) et d'attraction (externes aux GMS) peuvent motiver une personne à se désaffilier d'un GMS ([Cram et Farrell MacDonald, 2023](#)). Même si un facteur majeur peut amener une délinquante ou un délinquant à se désengager ou à se désaffilier d'un GMS, ce peut être une combinaison de facteurs de retrait et d'attraction qui influence cette décision. Voici quelques-uns de ces facteurs :

<p><b>Facteurs d'attraction (externes – amènent le délinquant à s'éloigner du GMS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement prosocial</li> <li>- Parentalité</li> <li>- Responsabilités liées à l'emploi</li> <li>- Absence d'affiliation des amis</li> <li>- Désir d'être avec une famille non affiliée</li> </ul>	<p><b>Facteurs de retrait (internes – poussent le délinquant à s'éloigner du GMS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Violence/environnement violent</li> <li>- Victimisation</li> <li>- Vieillesse/maturation</li> <li>- Peur de l'incarcération (surtout pendant des peines de longue durée)</li> <li>- Dissolution du GMS</li> </ul>
---	--

Une recherche portant sur 161 délinquantes et délinquants précédemment affiliés à un GMS et dont le statut de l'affiliation était « terminée » a révélé que les raisons pour lesquelles elles ou ils avaient mis fin à leur affiliation étaient documentées pour 44 % de ces délinquantes et délinquants dans le Système de gestion des délinquant(e)s du SCC ([Farrell MacDonald, Cram, et Smeth, 2023](#)).

- Les personnes désignées comme étant désaffiliées :
  - étaient principalement des hommes (99 %);
  - avaient une moyenne d'âge de 38 ans;
  - étaient autochtones (37 %), blanches (36 %) ou noires (16 %) ou appartenaient à d'autres groupes ethnoculturels (11 %);
  - présentaient principalement un haut risque statique (83 %) et des besoins dynamiques élevés (87 %);
  - en étaient aux deux tiers environ de leur Plan correctionnel.
- Chez les personnes pour lesquelles on avait consigné des informations, les trois principales raisons invoquées étaient les suivantes :
  - Un manque d'informations probantes pour maintenir l'affiliation.
  - La dissolution du GMS.
  - La délinquante ou le délinquant a été contraint de quitter le GMS.

- Quelques autres facteurs ont été relevés dans un petit nombre de cas :
  - La séparation physique avec le GMS.
  - La désillusion à l'égard du GMS.
  - Les responsabilités parentales.
  - La maturation du délinquant.
  - Le soutien prosocial.
  - Les perspectives d'emploi.
  - L'accès à des programmes.

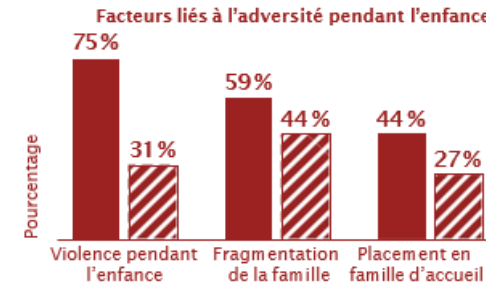
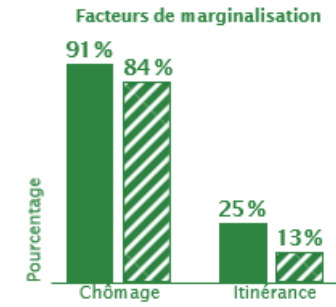
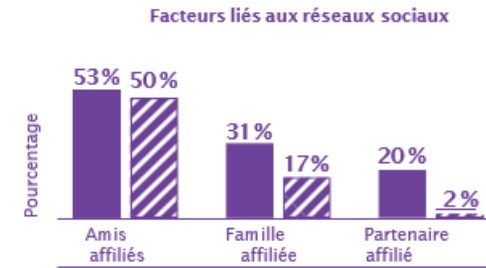
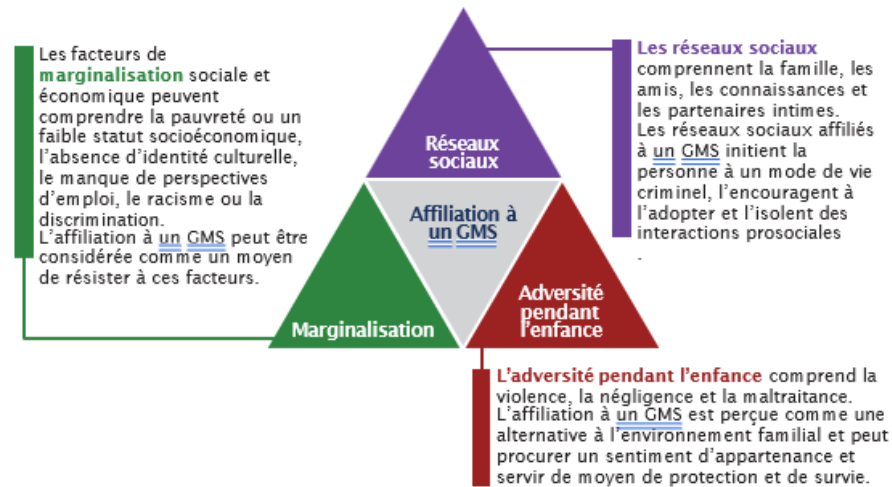
La documentation actuelle du SCC sur les progrès réalisés quant au désengagement ou à la désaffiliation des GMS est limitée. Le fait de fournir les raisons de la désaffiliation d'un GMS ([Farrell MacDonald, Cram, et Smeth, 2023](#)) ou de l'inactivité des délinquantes et délinquants affiliés à un GMS ([Farrell MacDonald, Cram, et Smeth, 2023](#)) permettrait au SCC de mieux comprendre les facteurs ayant motivé les délinquantes et délinquants à se désengager ou à se désaffilier des GMS, ce qui favoriserait l'orientation des interventions dans ce domaine.

À l'avenir, la recherche du SCC continuera de s'appuyer sur les connaissances actuelles concernant les personnes incarcérées sous responsabilité fédérale affiliées à un GMS, tout en éclairant l'élaboration des politiques, des stratégies nationales et des pratiques de gestion à l'égard de cette population.

## Infographie : Précurseurs de l'affiliation à un GMS

### Précurseurs de l'affiliation à un GMS

La littérature de recherche indique que certains facteurs sont communs chez les personnes affiliées à un GMS. (Cram & Farrell MacDonald, 2023)



Source : Cram & Farrell MacDonald, 2023; Cram & Farrell MacDonald 2023

Tous ces facteurs étaient plus courants chez les femmes autochtones affiliées à un GMS que chez les femmes non autochtones. Pour les hommes affiliés à un GMS, les réseaux sociaux, les facteurs de marginalisation et l'adversité pendant l'enfance étaient plus courants chez les hommes autochtones, alors que des proportions plus élevées ont été relevées chez les hommes noirs en ce qui concerne les réseaux sociaux et les facteurs de marginalisation.

■ Femmes affiliées à un GMS    ▨ Hommes affiliés à un GMS

Les informations relatives aux cheminements ou aux parcours des hommes affiliés à un GMS n'étaient pas aussi aisément accessibles dans les documents de gestion des cas que pour les femmes, de sorte qu'il se peut que ces données aient été sous-estimées.

### Désengagement et désaffiliation des GMS

Les administrations correctionnelles encouragent les délinquantes et les délinquants à se désengager ou à se désaffilier des GMS afin d'améliorer la sécurité des établissements et de favoriser leur réinsertion dans la collectivité.

Le *désengagement* est un processus non linéaire par lequel une personne se retire d'un GMS ou des activités liées au GMS. La *désaffiliation* est le processus officiel consistant à quitter un GMS. (Farrell MacDonald, Cram, & Smeth, 2023)



**Facteurs d'attraction** (externes - amènent le délinquant à s'éloigner du GMS)

- Environnement prosocial
- Parentalité
- Responsabilités liées à l'emploi
- Absence d'affiliation des amis
- Désir d'être avec une famille non affiliée

**Facteurs de retrait** (internes - poussent le délinquant à s'éloigner du GMS)

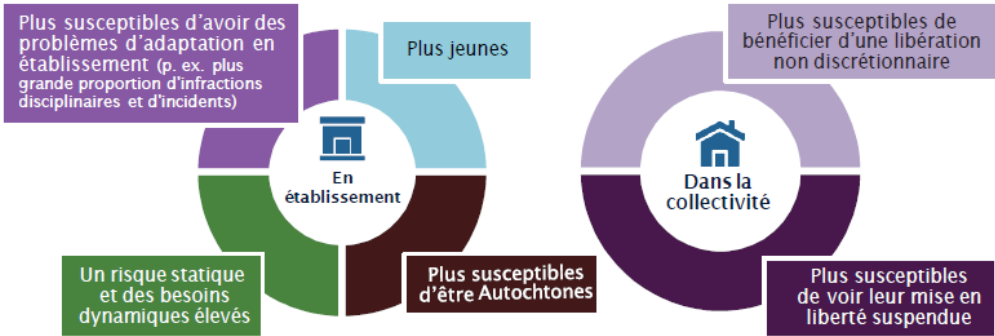
- Violence/environnement violent
- Victimisation
- Vieillesse/maturation
- Peur de l'incarcération (surtout pendant des peines de longue durée)
- Dissolution du GMS

Source : Cram & Farrell MacDonald, 2023

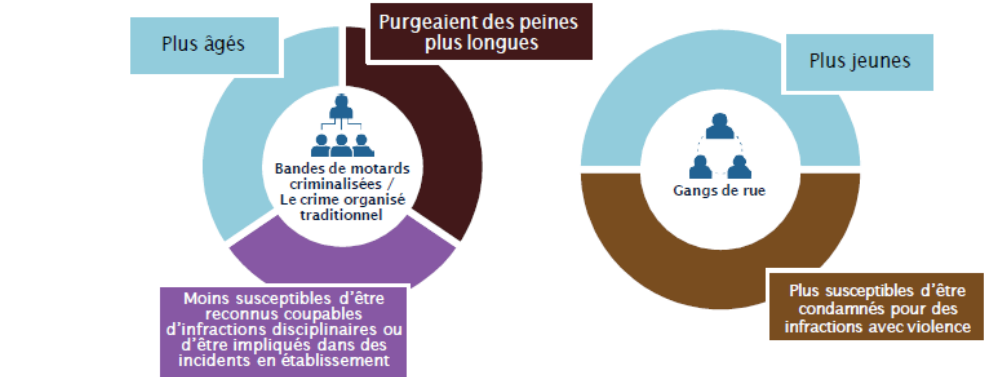
Préparé par : Direction de la recherche, 2025

## Infographie : Délinquants affiliés à un GMS

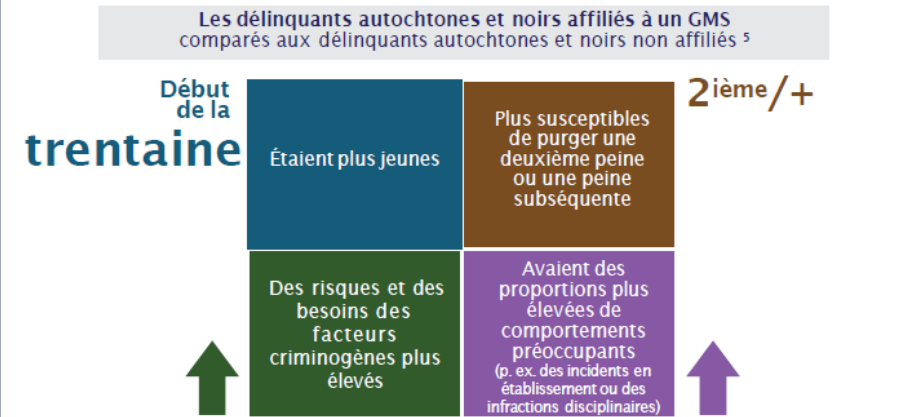
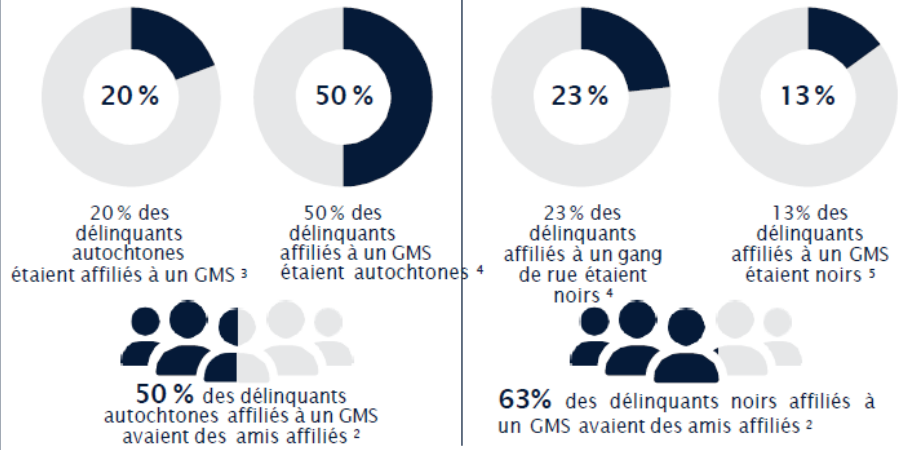
### Délinquants+ affiliés à un GMS par rapport à la population générale de délinquants<sup>5</sup>



### Comparaisons entre les sous-groupes de GMS

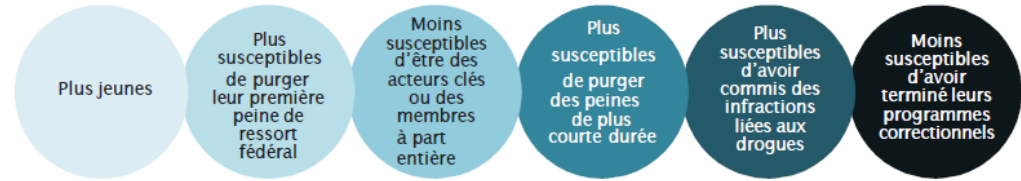


### Délinquants autochtones+ affiliés à un GMS | Délinquants noirs+ affiliés à un GMS



### Comparés aux délinquants inactifs, les délinquants+ affiliés qui participaient activement aux activités de leur GMS pendant leur peine étaient :<sup>1</sup>

\* Les délinquants sont des personnes identifiées comme étant biologiquement de sexe masculin au moment de l'étude.

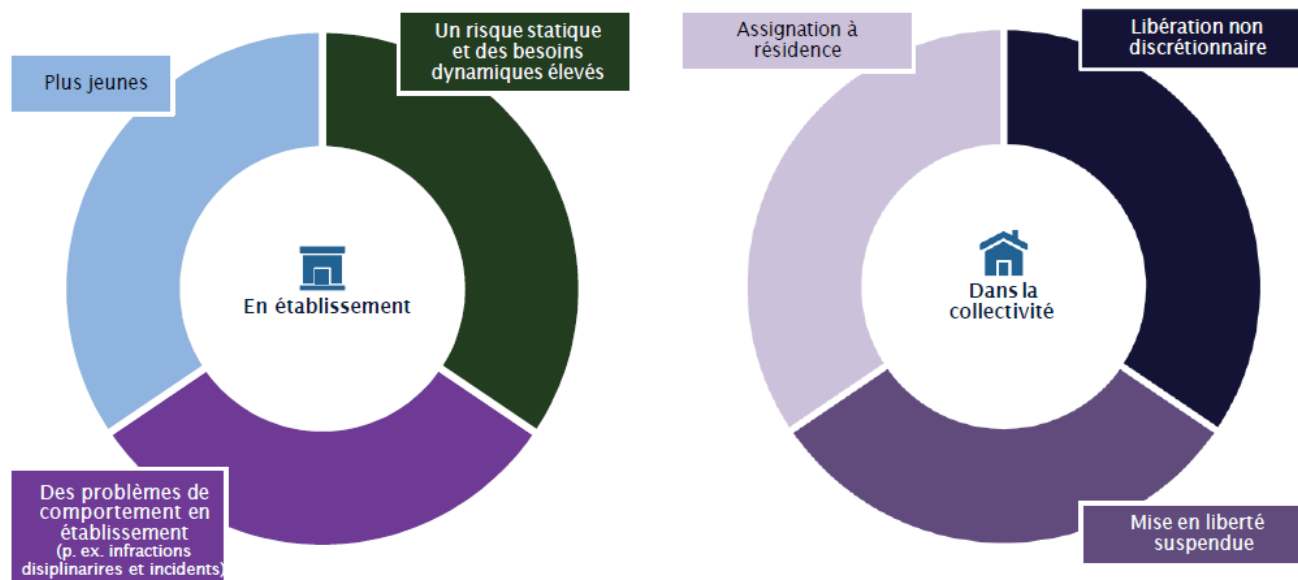


<sup>1</sup> Cram & Farrell MacDonald, 2022.  
<sup>2</sup> Cram & Farrell MacDonald, 2023.  
<sup>3</sup> Farrell MacDonald, 2022.  
<sup>4</sup> Farrell MacDonald, Cram, Smeth, & Derksen, 2023.  
<sup>5</sup> Farrell MacDonald, Cram, Smeth, Jones, Garrel, & Derksen, 2023.

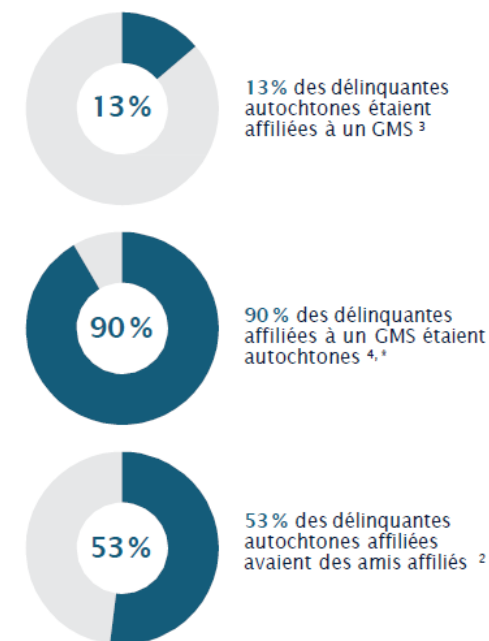
Préparé par : Direction de la recherche, 2025

## Infographie : Délinquantes affiliées à un GMS

### Les délinquantes+ affiliées à un GMS par rapport à la population générale de délinquantes<sup>5</sup>



### Délinquantes+ autochtones affiliées à un GMS



\* Aucune comparaison n'a été effectuée entre les délinquantes autochtones et non autochtones affiliées à un GMS en raison du petit nombre de femmes non autochtones affiliées à un GMS.

### Les délinquantes+ affiliées à un GMS qui participaient activement aux activités de leur GMS pendant leur peine étaient plus susceptibles que celles inactives<sup>1</sup> :



<sup>1</sup> Les délinquantes sont des personnes identifiées comme étant biologiquement de sexe féminin au moment de l'étude.

<sup>1</sup> Cram & Farrell MacDonald, 2022.

<sup>2</sup> Cram & Farrell MacDonald, 2023.

<sup>3</sup> Farrell MacDonald, 2022.

<sup>4</sup> Farrell MacDonald, Cram, Smeth, & Derkzen, 2023.

<sup>5</sup> Farrell MacDonald, Cram, Smeth, Jones, Garrel, & Derkzen, 2023.

## Références

### Nos dernières recherches sur les GMS

- **R-465\_E** [Examen des différences entre les groupes menaçant la sécurité \(GMS\) et la population générale de délinquants](#) (S. Farrell MacDonald, S. Cram, A. Smeth, K. Jones, S. Garrel, D. Derkzen)  
Farrell MacDonald, S., Cram, S., Smeth, A., Jones, K., Garrel, S., & Derkzen, D. (2023). *Examen des différences entre les groupes menaçant la sécurité (GMS) et la population générale de délinquants (R-465)*. Ottawa, ON : SCC.
- **R-465\_I** [Hommes autochtones affiliés à un groupe menaçant la sécurité \(GMS\) par rapport à la population générale de délinquants autochtones](#) (S. Farrell MacDonald, S. Cram, A. Smeth, K. Jones, S. Garrel, D. Derkzen)  
Farrell MacDonald, S., Cram, S., Smeth, A., Jones, K., Garrel, S., & Derkzen, D. (2023). *Examen des différences entre les groupes menaçant la sécurité (GMS) et la population générale de délinquants (R-465)*. Ottawa, ON : SCC.
- **R-451** [Comparaison des caractéristiques, de l'adaptation au milieu carcéral et des résultats postlibératoires des groupes menaçant la sécurité](#) (S. Farrell MacDonald, A. Smeth, S. Cram, D. Derkzen)  
Farrell MacDonald, S., Smeth, A., Cram, S., & Derkzen, D. (2023). *Comparaison des caractéristiques, de l'adaptation au milieu carcéral et des résultats postlibératoires des groupes menaçant la sécurité (R-451)*. Ottawa, ON : SCC.
- **RIB-23-06** [Cheminement des délinquants vers l'affiliation à un groupe menaçant la sécurité \(GMS\)](#) (S. Cram, S. Farrell MacDonald)  
Cram, S., & Farrell MacDonald, S. (2023). *Cheminement des délinquants vers l'affiliation à un groupe menaçant la sécurité (GMS) (RIB-23-06)*. Ottawa, ON : SCC.

- **RIB-23-05** [Délinquants autochtones appartenant à des groupes menaçant la sécurité \(GMS\)](#)  
(S. Farrell MacDonald, S. Cram, A. Smeth, D. Derkzen)  
Farrell MacDonald, S., Cram, S., Smeth, A., & Derkzen, D. (2023). *Délinquants autochtones appartenant à des groupes menaçant la sécurité (GMS)* (RIB-23-05). Ottawa, ON : SCC.
- **RIB-23-04** [Groupes menaçant la sécurité \(GMS\) : Mesurer le désengagement ou la désaffiliation?](#) (S. Farrell MacDonald, S. Cram, A. Smeth)  
Farrell MacDonald, S., Cram, S., & Smeth, A. (2023). *Groupes menaçant la sécurité (GMS) : Mesurer le désengagement ou la désaffiliation?* (RIB-23-04). Ottawa, ON : SCC.
- **RIB-23-03** [Que signifie la fin de la désignation d'un groupe menaçant la sécurité \(GMS\)?](#)  
(S. Farrell MacDonald, S. Cram, A. Smeth)  
Farrell MacDonald, S., Cram, S., & Smeth, A. (2023). *Que signifie la fin de la désignation d'un groupe menaçant la sécurité (GMS)?* (RIB-23-03). Ottawa, ON : SCC.
- **RIB-22-31** [Comparaisons à l'échelle régionale entre les délinquants de sexe masculin affiliés à un groupe menaçant la sécurité](#) (S. Farrell MacDonald, A. Smeth, S. Cram)  
Farrell MacDonald, S., Smeth, A., & Cram, S. (2023). *Comparaisons à l'échelle régionale entre les délinquants de sexe masculin affiliés à un groupe menaçant la sécurité* (RIB-22-31). Ottawa, ON : SCC.
- **RIB-21-24** [Délinquants de sexe masculin affiliés à un groupe menaçant la sécurité : Examen de l'état de leur participation](#) (S. Cram, S. Farrell MacDonald)  
Cram, S., & Farrell MacDonald, S. (2022). *Délinquants de sexe masculin affiliés à un groupe menaçant la sécurité : Examen de l'état de leur participation* (RIB-21-24). Ottawa, ON : SCC.
- **RIB-21-23** [Affiliation de délinquantes sous responsabilité fédérale à des groupes menaçant la sécurité](#) (S. Cram, S. Farrell MacDonald)  
Cram, S., & Farrell MacDonald, S. (2022). *Affiliation de délinquantes sous responsabilité fédérale à des groupes menaçant la sécurité* (RIB-21-23). Ottawa, ON : SCC.

- **RIB-21-16** [Cheminement des délinquantes vers l'affiliation à un groupe menaçant la sécurité](#)  
 (S. Cram, S. Farrell MacDonald)  
 Cram, S., & Farrell MacDonald, S. (2023). *Cheminement des délinquantes vers l'affiliation à un groupe menaçant la sécurité* (RIB-21-16). Ottawa, ON : SCC.
- **RR-21-02** [Désaffiliation d'un groupe menaçant la sécurité : examen de la documentation](#)  
 (S. Cram, S. Farrell MacDonald)  
 Cram, S., & Farrell MacDonald, S. (2023). *Désaffiliation d'un groupe menaçant la sécurité : examen de la documentation* (RR-21-02). Ottawa, ON : SCC.
- **RR-21-01** [Cheminement vers les groupes menaçant la sécurité : examen de la documentation](#)  
 (S. Cram, S. Farrell MacDonald)  
 Cram, S., & Farrell MacDonald, S. (2023). *Cheminement vers les groupes menaçant la sécurité : examen de la documentation* (RR-21-01). Ottawa, ON : SCC.
- **RIB-20-09** [Délinquants sous responsabilité fédérale appartenant à des groupes menaçant la sécurité \(GMS\)](#) (S. Farrell MacDonald)  
 Farrell MacDonald, S. (2022). *Délinquants sous responsabilité fédérale appartenant à des groupes menaçant la sécurité (GMS)* (RIB 20-09). Ottawa, ON : SCC.

## Nos recherches précédemment publiées sur les GMS

- **R-415** [Modèles de lutte contre la corruption et élimination de la participation du personnel au trafic d'objets interdits en milieu correctionnel : Examen de la documentation actuelle](#) (Brown & Hoffman, 2018)  
Brown, G., & Hoffman, R. (2018). *Modèles de lutte contre la corruption et élimination de la participation du personnel au trafic d'objets interdits en milieu correctionnel : Examen de la documentation actuelle* (R-415). Ottawa, ON : SCC.
- **R-390** [Évaluer la susceptibilité à l'influence des groupes](#) (Scott, T. 2017)  
Scott, T. (2017). *Évaluer la susceptibilité à l'influence des groupes* (R-390). Ottawa, ON : SCC.
- **R-347** [Organisations criminelles : une analyse des pratiques de gestion des gangs dans les établissements canadiens](#) (S. Michel, Y. Stys, J.P. Moore, R. Jordan, 2015)  
Michel, S., et Stys, Y. (2015). *Organisations criminelles : une analyse des pratiques de gestion des gangs dans les établissements canadiens* (R-347). Ottawa, ON : SCC.
- **RS-14-30** [Facteurs liés au non-engagement – différences entre les sexes](#) (2014)  
Tam, K., & Thompson, J. (2014). *Facteurs liés au non-engagement – différences entre les sexes* (RIB 14-30). Ottawa, ON : SCC.
- **RS 13-07** [Gangs et adaptation en établissement compte tenu de l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité](#) (T. Forrester, 2013)  
Forrester, T.K. (2013). *Gangs et adaptation en établissement compte tenu de l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité* (RS 13-07). Ottawa, ON : SCC.
- **R-292** [Cohésion des gangs et stratégies d'intervention : Examen de la littérature](#) (Dunbar, 2012)  
Dunbar, L. (2012). *Cohésion des gangs et stratégies d'intervention : Examen de la littérature*. (R-292). Ottawa, ON : SCC.

- **R-272** [Profil des détenues appartenant à un gang](#) (Scott, 2012)

Scott, T.-L. (2012). *Profil des détenues appartenant à un gang*, R-272. Ottawa, ON : SCC.
- **R-227** [Mise en liberté sous condition de délinquants condamnés à une peine de ressort fédéral pour une infraction d'organisation criminelle](#) (Stys, 2010)

Stys, Y. (2010). *Mise en liberté sous condition de délinquants condamnés à une peine de ressort fédéral pour une infraction d'organisation criminelle* (R-227). Ottawa, ON : SCC.
- **R-161** [Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC](#) (Jones, Roper, Stys & Wilson, 2004)

Jones, D., Roper, V., Stys, Y., & Wilson, C. (2004). *Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC* (R-161). Ottawa, ON : SCC.
- **R-154** [Profil et analyse des délinquants membres d'un gang dans la population carcérale fédérale](#) (Nafekh & Stys, 2004)

Nafekh, M., & Stys, Y. (2004). *Profil et analyse des délinquants membres d'un gang dans la population carcérale fédérale* (R-154). Ottawa, ON : SCC.
- **R-138** [Un profil des délinquantes membres de gangs incarcérées dans des établissements correctionnels fédéraux au Canada](#) (Mackenzie et Johnson, 2003)

Mackenzie, A. et Johnson, S. (2003). *Un profil des délinquantes membres de gangs incarcérées dans des établissements correctionnels fédéraux au Canada* (R-138). Ottawa, ON : SCC.
- **R-121** [Étude sur l'appartenance à un gang et sur les jeunes au sein de la population autochtone sous responsabilité fédérale](#) (Nafekh, 2002)

Nafekh, M. (2002). *Étude sur l'appartenance à un gang et sur les jeunes au sein de la population autochtone sous responsabilité fédérale* (R-121). Ottawa, ON : SCC.
- **B43** [Les gangs en milieu carcéral : examen et aperçu des stratégies](#) (2009)

Ruddell, R. (2009). *Les gangs en milieu carcéral : examen et aperçu des stratégies* (B-43). Ottawa, ON : SCC.

- **B42** [L'incarcération des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour une infraction d'organisation criminelle : un suivi](#) (2009)

Motiuk, L.L., & Vuong, B. (2009). *L'incarcération des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour une infraction d'organisation criminelle : un suivi* (B-42). Ottawa, ON : SCC.
  
- **B38** [Les délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour une infraction d'organisation criminelle : Profil](#) (2005)

Motiuk, L.L., & Vuong, B. (2005). *Les délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour une infraction d'organisation criminelle : Profil* (B-38). Ottawa, ON : SCC.
  
- **B36** [Bibliographie annotée : Évaluations de programmes d'intervention auprès de gangs](#) (2005)

Westmacott, R., Stys, Y., & Brown, S.L. (2005). *Bibliographie annotée : Évaluations de programmes d'intervention auprès de gangs* (B-36). Ottawa, ON : SCC.